

BIENVENUE SUR NOTRE PARC ACROBATIQUE EN HAUTEUR

Afin de vous permettre de passer un agréable moment, nous vous rappelons qu'évoluer d'arbres en arbres, à plusieurs mètres du sol - de façon totalement autonome, c'est-à-dire sans encadrement - constitue une activité à risque qui implique le strict respect d'un certain nombre d'obligations et de recommandations impératives.

- 1/ Etre en bonne forme physique, ne pas présenter d'ostéoporose ou de problèmes cardiaques, et n'avoir rien consommé qui puisse altérer votre comportement (alcool, drogue, médicament, etc.) Etre en bonne forme morale (pour éviter les paniques) et non sujet au vertige.
- 2/ Suivre <u>la formation préalable</u> qui vous sera dispensée (en matière notamment de conditions d'utilisation des installations et des techniques d'évolution) et respecter strictement les consignes de sécurité qui vous seront décrites et données, en tout premier lieu <u>le double assurage</u>.
- 3/ Utiliser scrupuleusement <u>les équipements de protection individuelle</u> qui vous seront confiés. Adopter une retenue sportive en rapport avec cette activité (notamment des chaussures de sport). Attacher les cheveux et proscrire tout accessoire pouvant s'accrocher (foulards, capuches, boucles d'oreilles, etc.), éviter les objets de valeur (lunettes, bijoux, clefs, etc.) et plus généralement tout objet qui pourrait tomber pendant l'évolution dans les arbres.
- 4/ N'hésitez pas à prendre conseil, à nous soumettre toute difficulté ou encore à demander notre intervention à tout moment. Notre devise est : **information**, **surveillance et secours**.

En pratiquant cette activité à risque, vous nous autorisez à :

- > fermer le parcours en cas de mauvaises conditions météo
- exclure toute personne dont le comportement serait facteur de risque pour quiconque voire également pour elle-même ou ne tiendrait pas compte de nos observations (exemple : non respect des consignes de sécurité comme le double assurage ; chute d'objets)
- refuser l'accès aux parcours à toute personne que nous estimerions ne pas répondre aux impératifs physiques et moraux nécessaires.

En acquittant votre droit d'entrée, vous reconnaissez expressément avoir pris connaissance des présentes et les accepter dans leur totalité.

<u>DESCRIPTION DE L'ACTIVITE</u> : Parcours Acrobatique en Forêt

L'activité proposée est une activité en pratique autonome, c'est-à-dire non encadrée, qui implique le strict respect d'un certain nombre de consignes de sécurité.

- 1/ Activité non encadrée, au sens courant du terme, sans accompagnement continu du participant, sans enseignement de technique sportive, se déroulant en milieu aseptisé, accessible facilement par véhicule, avec moyens de communication immédiats avec les organismes de secours.
- 2/ **Ateliers mis à disposition**, mais soumis à des restrictions d'usage, à des règles de fonctionnement de sécurité.



- 3/ Instructions préliminaires, avec formation sur les gestes de base en matière d'auto assurage par validation d'acquis, autorisation de pratique.
- 4/ Surveillance de l'activité.

5/ Intervention à 4 niveaux :

- 1) rappel des consignes
- 2) aide à une personne en difficulté par assistance rapprochée
- 3) évacuation
- 4) intervention de premier secours en cas d'accident.

CONSIGNES DE SECURITE

Les pratiquants s'engagent à appliquer sans restriction les consignes de sécurité énoncées ci-dessous, lors du briefing d'initiation et par le personnel de surveillance durant toute l'activité et pendant toute la durée de présence sur le site.

- L'initiation est obligatoire, même pour les personnes ayant déjà pratiqué sur d'autres parcs.
- Le double assurage est obligatoire tout au long des parcours et sur l'ensemble des ateliers, y compris les échelles verticales et les ateliers de faible hauteur.
- ➤ Des gants sont à votre disposition, ils sont obligatoires sur les sauts de Tarzan (parcours rouge et bleu).
- Les cheveux longs doivent être attachés.
- Les pratiquants doivent porter des chaussures et une tenue adaptées à l'activité et ne rien avoir sur eux qui puisse tomber alors qu'ils évoluent en hauteur.
- Il est interdit de stationner ou circuler sous les activités et les plates-formes.
- ➤ Il est strictement interdit de fumer.

LIMITES ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

- L'accès aux parcours est limité aux horaires d'ouverture et réservé à la clientèle du parc.
- Les parcours sont interdits aux mineurs non accompagnés d'adultes.
- L'accès à un parcours est réservé aux personnes n'ayant éprouvé aucune difficulté sur le(s) parcours antérieur(s).
- L'accès aux parcours verts est réservé aux personnes mesurant plus de 1,10 m et pesant moins de 100 kilos, les enfants étant obligatoirement accompagnés d'un parent, responsable majeur etc.
- L'accès aux parcours vert foncé et bleu est réservé aux personnes mesurant plus de 1,25 m et pesant moins de 130 kilos, les enfants étant obligatoirement accompagnés d'un parent, responsable majeur etc.
- L'accès aux autres parcours rouges et noirs est réservé aux personnes mesurant plus de 1,40 m et pesant moins de 130 kilos, les enfants étant obligatoirement accompagnés d'un parent, responsable majeur, etc
- > 3 personnes maximum peuvent stationner sur une même plate-forme.
- ➤ 2 personnes maximum peuvent évoluer simultanément sur les ateliers verts, 3 maximum sur les autres à l'exception des tyroliennes et des lianes :

REGLEMENT INTERIEUR



➤ 1 seule personne à la fois sur les tyroliennes et les lianes : impérativement attendre que la personne devant ait enlevé son matériel du câble avant de se détacher de l'arbre au départ d'une tyrolienne.

La société se réserve le droit d'exclure, sans indemnité ni remboursement, toute personne présente dans l'enceinte de son activité et ne respectant pas les consignes ou restrictions ci-dessus.

ASSURANCES ET RESPONSABILITES INDIVIDUELLES

- > Toute personne présente sur le parcours est réputée avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile et une assurance Individuelle Accident.
- ➤ La participation des mineurs est réputée avoir reçue l'accord des parents, responsables majeurs etc. qui s'engagent à les surveiller tout au long des parcours, que ceux-ci accompagnent ou non le mineur sur le parcours.
- Les groupes évoluent sous la responsabilité de leur organisateur qui doivent, le cas échéant, souscrire une extension de garantie pour la pratique de cette activité autonome.
- Les groupes de mineurs (scolaires et collectivités) doivent prévoir un encadrement suffisant compte tenu de la spécificité de l'activité et de l'âge des pratiquants (1 encadrant pour 4 à 8 mineurs pratiquants).
- Toute personne présente sur le parcours doit porter, le cas échéant, de façon visible le bracelet attestant de son droit d'entrée, sous peine d'être expulsée.

IDENTIFICATION ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

Le personnel de la société Aventure Aventure est identifiable par des T-shirts de couleur jaune vif, des blousons de couleur orange et, le cas échéant, par le port d'un sac de secours couleur bleu roi.

Il a été formé par la société Aventure Aventure selon un programme de formation dispensé par la société Prisme Formation.

La liste du personnel est affichée à l'accueil de chaque parc. Le personnel est divisé en deux catégories :

1/ Opérateur de parcours Acrobatique, ayant pour fonctions de :

- Apporter les informations nécessaires à la bonne utilisation du matériel et des ateliers pour les pratiquants
- Vérifier le bon équipement des pratiquants
- Evaluer l'aptitude à évoluer en autonomie lors d'un parcours test en hauteur
- Veiller au respect des consignes de sécurité
- Donner l'alerte à l'intervenant en hauteur en cas de nécessité
- 2/ Intervenant en Hauteur, ayant pour fonction complémentaire de porter assistance et d'évacuer une personne au sol.



FICHE DE DECHARGE MAJEUR RESPONSABLE

(cette fiche s'adresse aux personnes majeures seules ou aux majeurs qui montent sur les parcours avec des enfants placés sous leur responsabilité)

Je :	soussigné(e)	(NOM, PRENOM)		
reco resp	onnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de A pecter dans toutes ses dispositions. Je suis conscient(e) que onome, à mes propres risques et sous mon entière responsabil	venture Aventure et m'engage à le je pratique cette activité de façon		
>	pour moi-même, majeur(e) disposant de mes pleins droits car n'étant pas placé(e) sous la protection de la loi (art 488 du Code Civil) et les personnes,			
>	> en qualité de Père, Mère, Tuteur des enfants mineurs sur lesquels j'exerce l'autorité parentale de Tuteur, Curateur des majeurs protégés, ou pour les mineurs dont je me porte responsable :			
	(NOM, PRENOM)	(NOM, PRENOM)		
	(NOM, PRENOM)	(NOM, PRENOM)		
	(NOM, PRENOM)	(NOM, PRENOM)		
que	n'engage à ne me substituer en aucune manière aux formate le non respect de ces engagements m'expose à l'exclusion des r valoir ce que de droit.			
roui	i valon ce que de dioit.			
	Date Signature			



FICHE DE DECHARGE PARENTALE

(cette fiche s'adresse aux personnes majeures qui <u>ne montent pas</u> sur les parcours avec les enfants placés sous leur responsabilité)

Je soussigné(e)	(NOM, PRENOM),
sur la base de mon seul consentement que je reconnais li mineurs :	bre et éclairé, autorise mon fils, ma fille
(NOM, PRENOM)	(NOM, PRENOM)
(NOM, PRENOM)	(NOM, PRENOM)
(NOM, PRENOM)	(NOM, PRENOM)
à effectuer les parcours sans l'accompagnement d'un adul eux).	te responsable en hauteur avec lui (elle
Je m'engage à le (la, les) suivre et le (la, les) surveiller du se purement et simplement par la présente les parcs Aventure des conséquences de ma présente décision.	
En foi de quoi, je signe ce jour et reconnais comme incontest à tout recours, tant amiable que judiciaire et à toutes par Aventure.	·
En outre j'admets que mes enfants ont pris connaissance du son non respect les expose à l'exclusion des parcours sans inc	
Pour valoir ce que de droit.	
Date Signature	